

- Honoraires :

⇒ TRANSACTION

Type de mandat : Tous types de mandat

❖ **Vente de propriétés bâties et terrains :**

5% avec un minimum de 7 000 Euros TTC

Ces taux et montants s'entendent TVA comprise au taux de 20%

=> *Nos honoraires sont à la charge du vendeur sauf mention contraire.*

Ils comprennent les prestations de visite, de négociation et de constitution du dossier de vente et de l'accompagnement jusqu'à l'aboutissement de la vente.

❖ **Mandat de recherche :**

5 % TTC à la charge de l'acquéreur. Honoraires soumis à une TVA de 20 %.

❖ **Avis de valeur :**

- Gratuit dans le cadre de la prise d'un mandat de vente.

- Avis de valeur avec attestation sans mandat de vente : forfait de 240€ TTC

⇒ LOCATION :

❖ **Mise en location simple à l'année :**

HONORAIRES A CHARGE DU BAILLEUR*

Entremise : 160€ TTC

Visite, constitution du dossier, rédaction du bail : indice ALUR au m² suivant la zone concernée**

Etat des lieux : 3€ TTC du m² pour l'établissement de l'état des lieux

HONORAIRES A CHARGE DU LOCATAIRE

Visite, constitution du dossier, rédaction du bail : indice ALUR au m² suivant la zone concernée**

Etat des lieux : 3€ TTC du m² pour l'établissement de l'état des lieux

(*) Le montant des honoraires s'entend TVA incluse au taux en vigueur

(**) Trois zones : zone très tendue : 12€/m² - Zone tendue : 10€/m² - Zone non tendue : 8€/m²

Les honoraires sont dus à la signature du bail de location et directement payés par le(s) locataire(s) et le(s) bailleur(s).

Les honoraires à la charge du locataire ne pourront être supérieurs à ceux du bailleur.

Les honoraires relatifs à l'état des lieux seront dus à la réalisation de la prestation.

❖ **Gestion locative :**

=> *A charge exclusive du propriétaire bailleur - mandant*

7% TTC du montant des loyers et des charges encaissés

Garantie loyers impayés : 2,5% du loyer et des charges

- Quittancement - encaissement des loyers - Relances des impayés
- Suivi de l'entretien courant
- Régularisation des charges locatives
- Règlement des charges de copropriété
- Gestion des règlements divers
- Aide à la déclaration des revenus fonciers

1% du montant des travaux (suivi travaux et coordination travaux).

60€ TTC à charge du locataire et du bailleur : Rédaction d'un nouveau bail en cas d'augmentation du loyer sous-évalué ou de modification des conditions du bail initial.

Pour toute remise en location, frais et conditions => voir mise en location.

❖ **Autres prestations :**

60€ de l'heure TTC.